

Les unions endogames transnationales des descendants d'immigrés en France

Options culturelles et conditions sociales

Transnational Endogamous Couples of Immigrants' Descendants in France Cultural Options and Social Conditions

Emmanuelle Santelli and Beate Collet

Volume 13, Number 2, 2013

Lien conjugal et migration à l'ère de la mondialisation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025159ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025159ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Groupe de recherche diversité urbaine
CEETUM

ISSN

1913-0694 (print)

1913-0708 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Santelli, E. & Collet, B. (2013). Les unions endogames transnationales des descendants d'immigrés en France : options culturelles et conditions sociales. *Diversité urbaine*, 13(2), 9–28. <https://doi.org/10.7202/1025159ar>

Article abstract

This study of marital choices of descendants of immigrants born or raised in France whose parents emigrated from North-Africa, Sahelian Africa or Turkey shows that a certain number of them marry immigrants from their parents' home country. This article looks at the social and cultural characteristics of these transnational endogamous couples as compared to other marital choices. Results are drawn from both the statistical survey *Trajectoires et origines* (INED/INSEE 2008) and a series of biographical interviews conducted in 2007. Couples who choose this conjugal option seem to prefer a more communitarian way of being together, insuring generational continuity and maintaining traditional roles. Their choices suggest that these cultural preferences seem to be the consequence of their social conditions, e.g. lack of education, employment insecurity, and residence in segregated neighbourhoods.

Les unions endogames transnationales des descendants d'immigrés en France

Options culturelles et conditions sociales

Transnational Endogamous Couples of Immigrants' Descendants in France

Cultural Options and Social Conditions

EMMANUELLE SANTELLI

Centre national de la recherche scientifique – CNRS ; Centre Max Weber (Université de Lyon/CNRS) et Institut national d'études démographiques – INED (Paris).

Emmanuelle.Santelli@ish-lyon.cnrs.fr

BEATE COLLET

Université Paris-Sorbonne, membre de l'UMR GEMASS (Paris-Sorbonne/CNRS).

Beate.Collet@paris-sorbonne.fr

RÉSUMÉ ■ Étudiant les options conjugales des descendants d'immigrés nés ou ayant grandi en France et dont les parents sont originaires du Maghreb, de Turquie et d'Afrique sahélienne, notre étude révèle qu'une partie d'entre eux se marie avec des immigrés, originaires des pays de leurs parents. Cet article tente de discerner les caractéristiques sociales et culturelles de ces couples endogames transnationaux par rapport aux autres options conjugales possibles. Les résultats présentés se fondent d'une part sur l'exploitation statistique de l'enquête *Trajectoires et origines* (INED/INSEE 2008) et, d'autre part, sur une série d'entretiens biographiques réalisés en 2007. L'option conjugale à l'étude semble attester une préférence pour un entre-soi communautaire, assurant une certaine continuité générationnelle et maintenant une conception statutaire des rôles de chacun. Tout se passe comme si ce qui ressemble à des préférences culturelles était la conséquence des conditions sociales de ces descendants d'immigrés, à savoir l'absence de diplôme, la précarité de l'emploi et un lieu d'habitation dans un quartier ségrégué.

ABSTRACT ■ This study of marital choices of descendants of immigrants born or raised in France whose parents emigrated from North-Africa, Sahelian Africa or Turkey shows that a certain number of them marry immigrants from their parents' home country. This article looks at the social and cultural characteristics of these transnational endogamous couples as compared to other marital choices. Results are drawn from both the statistical survey *Trajectoires et origines* (INED/INSEE 2008) and a series of biographical interviews conducted in 2007. Couples who choose this conjugal option seem to prefer a more communitarian way of being together, insuring generational continuity and maintaining traditional roles. Their

choices suggest that these cultural preferences seem to be the consequence of their social conditions, e.g. lack of education, employment insecurity, and residence in segregated neighbourhoods.

MOTS CLÉS ■ Descendants d'immigrés, couples endogames transnationaux, France, Maghreb, conditions socioéconomiques.

KEYWORDS ■ Immigrants' descendants, transnational endogamous couples, France, North-Africa, socioeconomic conditions.

LES MIGRATIONS AUJOURD'HUI sont non seulement courantes, mais aussi à multiples facettes. Elles sont une des conséquences les plus manifestes de la mondialisation ; mais aussi, parce que les motivations à émigrer se sont diversifiées, elles produisent des migrations plus ou moins durables. On quitte son pays pour faire des études, trouver du travail, développer des échanges commerciaux, ou pour des raisons politiques, mais aussi conjugales.

Des vies de couple s'établissent ainsi, de manière transnationale. Il convient toutefois d'expliciter différents cas de figure selon la destination – des pays du nord vers les pays du sud ou l'inverse –, la composition culturelle de ces couples et les modalités de leur vie conjugale¹. Il semble ainsi nécessaire de distinguer, d'une part, les couples de personnes d'origines nationales différentes qui se sont rencontrées par l'intermédiaire d'internet ou « sur place » – que l'on peut appeler *couples mixtes transnationaux*, et, d'autre part, les couples formés de personnes socialisées dans deux pays différents, mais se considérant d'une même culture (des migrants ou descendants de migrants s'unissant à des personnes du pays d'origine de leurs parents) – que l'on peut appeler *couples endogames transnationaux*.

Ces dernières années, les études développant une approche transnationale des phénomènes migratoires se sont multipliées. Elles ont imposé un changement de paradigme (Brettell et Hollifield 2000), même si l'on est en droit de se demander si les réalités migratoires ont réellement changé (REMI 2008, 2012 ; Waldinger 2006). Ces études postulent à juste titre qu'on ne peut plus raisonner en matière d'assimilation ou d'État-Nation et qu'il faut considérer le lien au pays d'origine comme composante de l'identité migrante (Levitt et Glick Schiller 2004). La perspective transnationale a permis de mieux saisir le lien entre « les chemins et les racines » des migrants et de leurs enfants (Levitt 2009). Notamment par l'intermédiaire des alliances matrimoniales, la famille immigrée peut

choisir de perpétuer la culture d'origine dans la sphère de la vie privée. La vie familiale des migrants gagne à être davantage considérée dans sa dimension transnationale (Le Gall 2005), et l'attachement des migrants et des descendants de migrants au pays d'origine est étudié plus précisément (Levitt et Waters 2002). Ainsi, pour un migrant ou un descendant de migrants, choisir un conjoint originaire du pays d'origine de ses parents n'est pas nécessairement contradictoire avec une installation durable et assumée dans la société dans laquelle lui-même et ses parents résident. De tout temps et partout dans le monde, les migrants ont gardé des liens réels et symboliques avec leur pays d'origine².

Les vacances au pays d'origine, qui permettent d'entretenir des relations avec des membres de la famille et des voisins ou amis sur place, sont aussi l'occasion de discuter, d'échanger, voire de négocier au sujet des alliances matrimoniales, mais aussi de se rencontrer librement. Cela se vérifie également auprès des descendants : une partie d'entre eux va rencontrer son conjoint lors de ces séjours³. En choisissant leur conjoint dans le pays d'origine, les descendants de migrants peuvent répondre au souhait de leurs parents de maintenir les liens avec le groupe (familial, villageois) d'origine, mais aussi à leur propre désir d'instaurer une continuité culturelle et religieuse.

Étudier les options conjugales des descendants d'immigrés

Dans le cadre de nos recherches, nous nous sommes intéressées aux descendants d'immigrés (DI) d'origines maghrébine, turque et sahélienne établis en France⁴. Outre le fait qu'ils sont les plus nombreux parmi les descendants d'immigrés en France, ils sont aussi en âge de former des relations de couple et ils se démarquent des autres descendants d'immigrés par leur référence à la religion musulmane. Du fait qu'ils sont nés ou ont grandi en France, ils sont confrontés à différentes options conjugales : s'unir à un conjoint français – descendant d'immigrés comme eux ou sans ascendance migratoire – ou à une personne vivant hors de la France, du même pays que leurs parents ou d'un autre pays, pour ensuite décider de résider à l'étranger ou de faire venir le conjoint en France.

Cet article décrit le projet conjugal endogame transnational de ces descendants d'immigrés établis en France. On dit de ce projet qu'il est endogame⁵, car il réunit deux personnes se considérant de même culture, et qu'il est transnational parce que l'un des deux conjoints a émigré du pays d'origine des parents du descendant d'immigrés. Ces couples se sont rencontrés en France ou au pays d'origine. Ils sont le résultat soit d'un mariage arrangé au sein de la parentèle, soit d'une rencontre fortuite entre les deux futurs conjoints. Ce mode de vie en couple transnational représente une

option conjugale parmi d'autres et atteste les liens familiaux entretenus par-delà la migration (Charsley et Shaw 2006). Cependant, cette option remet aussi en question la position sociale de ces descendants d'immigrés en France et leurs choix culturels. Par cet article, nous tenterons d'abord de déterminer dans quelle mesure se marier au pays d'origine des parents est lié à une situation sociodémographique particulière en France (en ce qui a trait au genre, au niveau d'études, à l'emploi et au lieu de résidence), par rapport aux autres options conjugales. Ensuite, nous nous intéresserons aux références culturelles de ces descendants en matière de croyances religieuses et de conceptions matrimoniales. D'emblée, nous soulignons que les identifications culturelles dans les sociétés postmigratoires sont également socialement construites. Les individus, en fonction de leurs conditions sociales, se perçoivent comme plus ou moins fortement inscrits dans leurs appartenances culturelles. Selon leur vécu, ils privilégient ces dernières ou, au contraire, s'en éloignent. Les types de choix conjugaux sont un bon indicateur de ces processus, ils témoignent de la cohabitation de populations d'origines différentes dans la société française et d'une plus ou moins forte indifférenciation des appartenances culturelles.

Ces questions seront étudiées, dans un premier temps, selon une approche quantitative mobilisant les données statistiques de l'enquête *Trajectoires et origines* (INED/INSEE 2008) relative à la diversité des populations en France. Les couples formés de descendants d'immigrés avec des immigrés provenant du même pays que leurs parents seront comparés aux couples ayant fait d'autres choix conjugaux (couples composés de deux descendants d'immigrés, couples avec un Français ou une Française sans ascendance migratoire, et aussi couples unissant deux Français sans ascendance migratoire), afin de faire ressortir leurs spécificités. Dans un deuxième temps, l'analyse sera complétée par des matériaux qualitatifs issus d'une étude menée en 2007, *Les choix conjugaux des descendants d'immigrés d'origines maghrébine, turque et sahélienne*⁶. Cette étude a permis d'identifier la persistance de la norme de l'endogamie dans ces milieux familiaux, la socialisation pré-conjugale contribuant considérablement à orienter ce choix (Santelli et Collet 2011). Plus largement, cette socialisation jette les prémises futures des rapports de genre et de conceptions plus ou moins statutaires du couple, à savoir une inscription quasi naturelle dans les rôles sociaux de chaque conjoint. Malgré les différences entre les courants migratoires de ces descendants d'immigrés (tant dans les pays d'origine que dans l'histoire migratoire), on peut observer qu'ils partagent tous une tradition patriarcale propice à pratiquer le mariage endogame et une référence forte à la culture musulmane, ainsi qu'une situation sociale semblable à celle de leurs parents dans la société d'immigration (appartenant majoritairement à la classe populaire ayant connu le

chômage et des situations d'emploi précaires [Beauchemin *et al.* 2010])⁷. Dans notre étude, sont considérés comme « descendants d'immigrés » les enfants nés en France de deux parents immigrés et des enfants ayant immigré en France avec leurs parents avant l'âge de 11 ans⁸.

Une forte propension à former des couples endogames transnationaux

L'enquête *Trajectoires et origines* (INED/INSEE 2008)⁹ procure des données inédites pour explorer la question des choix conjugaux des immigrés et des descendants d'immigrés. Les enquêtes réalisées avant les années 1990 en France ne permettaient pas de distinguer les Français selon leur rapport à l'immigration¹⁰. Le traitement de ces données a révélé les spécificités des descendants d'immigrés d'origine maghrébine, sahélienne¹¹ et turque (ci-après nommés « descendants d'immigrés étudiés ») par rapport aux autres groupes de descendants d'une part, et par rapport aux Français sans ascendance migratoire, d'autre part¹². Les résultats présentés se limitent aux individus vivant « en couple cohabitant au moment de l'enquête », qu'ils soient mariés ou non¹³.

La comparaison entre les descendants d'immigrés étudiés et les autres groupes de descendants révèle une forte propension des premiers à former des couples endogames transnationaux (voir le tableau 1). Ainsi, ils sont 39 % à se mettre en couple avec des immigrés originaires du même pays ou de la même aire géographique qu'eux¹⁴ ; aucun autre groupe n'atteint un tel pourcentage. L'union avec des immigrés originaires du même pays est notamment très répandue parmi les descendants d'immigrés d'origine turque (65 %) et sensiblement moins répandue parmi les descendants d'immigrés algériens (26 %). Ces derniers se répartissent de manière assez équilibrée entre les différentes options conjugales. Ce résultat semble traduire d'une part l'ancienneté de l'immigration algérienne et la constitution d'un marché matrimonial en France, et, d'autre part, les liens entretenus avec le pays d'origine (Collet et Santelli 2012c).

Toutefois, les descendants d'immigrés étudiés forment dans leur ensemble nettement moins souvent un couple mixte que les autres groupes de descendants, c'est-à-dire avec un conjoint relevant du groupe témoin, avec un Français sans ascendance migratoire (24 %) ou avec un « autre conjoint » (15 %), c'est-à-dire un étranger ou un Français ayant une ascendance migratoire. On peut émettre l'hypothèse que la localisation de leur pays d'origine hors de l'Union européenne, d'une part, et leurs spécificités religieuses, d'autre part, pourraient expliquer cette particularité. D'autres facteurs sociaux sont également en jeu, comme nous allons le voir ci-dessous.

TABLEAU 1

Les options conjugales des descendants d’immigrés (DI) étudiés par rapport aux autres descendants

% sur effectifs pondérés	Conjoint immigré même pays/aire	Conjoint DI même pays/aire	Conjoint du groupe témoin	Autre conjoint*	Total des couples (effectifs)	Part des couples constitués (%)
DI étudiés	39	22	24	15	1 366	44
d’origine algérienne	26	27	30	17	526	48
d’origine marocaine	43	32	17	8	293	40
d’origine tunisienne	44	11	22	23	142	43
d’origine sahélienne	51	10	15	24	87	22
d’origine turque	65	19	9	7	318	50
DI d’autres origines et des DOM	10	11	53	26	1 843	54
Europe du Sud	8	14	57	21	1 119	65
Autres pays d’Europe	2	-	64	34	88	62
Asie (Vietnam, Laos, Cambodge)	12	17	40	31	223	43
Autres pays du monde	19	4	43	34	221	35
Descendants des DOM	11	4	47	38	192	42
Descendants de couple mixte	3	4	71	22	1 927	53
Groupe témoin			84	16	1 613	61

Source: Enquête *Trajectoires et origines* (INED/INSEE 2008).
Données retravaillées par B. Collet, M. Goutagny et E. Santelli.

Champ: Population née ou ayant grandi (arrivée avant l’âge de 11 ans) en France métropolitaine (hors étrangers nés à l’étranger et population majoritaire autre que Français sans ascendance migratoire) entre 18 et 50 ans vivant en couple cohabitant au moment de l’enquête. Les pourcentages sont calculés à partir des effectifs pondérés et font 100% en ligne pour les types de couples. Les pourcentages en italiques correspondent à des effectifs observés trop faibles (inférieurs à 30 individus) pour pouvoir être interprétés.

* La catégorie « Autre conjoint » est résiduelle et comporte toutes les personnes étrangères ou françaises d’origine mixte ou relevant de minorités ethnoculturelles qui n’ont pas été isolées pour les besoins de l’analyse. Elle forme, avec la catégorie « Conjoint du groupe témoin », l’ensemble des couples mixtes.

Les facteurs favorables à une plus forte endogamie transnationale

On peut affiner cette analyse selon le genre et aussi selon le rapport à l’immigration. Les femmes faisant partie des descendants d’immigrés étudiés sont un peu plus nombreuses que leurs homologues hommes à choisir un conjoint immigré provenant du même pays d’origine que celui

de leurs parents (44 % contre 34 %). Les descendants d'immigrés arrivés en France avant l'âge de 11 ans sont également un peu plus nombreux que les descendants d'immigrés nés en France à conclure une union endogame transnationale (53 % contre 40 %). La forte proportion d'unions avec un immigré confirme à la fois les liens avec le pays d'origine, mais également la norme de l'endogamie. L'union matrimoniale avec un conjoint du pays d'origine permet de maintenir, voire de raviver les liens culturels.

Toutefois, tous les couples entre descendants d'immigrés et immigrés ne se sont pas rencontrés au pays d'origine de ce dernier qui, quelquefois, était déjà en France. Ainsi, 72 % de ces couples se sont rencontrés à l'étranger (et 28 % en France). Ce taux s'élève à 89 % pour les descendants d'immigrés d'origine turque¹⁵, contre 68 % chez les descendants d'immigrés d'origine algérienne. « À l'étranger » signifie qu'ils se sont rencontrés majoritairement dans le pays d'origine du conjoint immigré, qui est de fait le pays d'origine de leurs parents¹⁶.

Les femmes descendantes d'immigrés sont un peu moins nombreuses à rencontrer leur conjoint à l'étranger que les hommes. En France, le marché matrimonial comporte, en provenance des pays du Maghreb, de Turquie ou de l'Afrique sahélienne, plus d'hommes immigrés célibataires que de femmes dans la même situation.

L'analyse plus approfondie des lieux et circonstances de rencontre révèle que pour les couples qui se sont rencontrés à l'étranger (c'est-à-dire surtout dans le pays d'origine des parents des descendants d'immigrés), la rencontre a eu lieu dans 65 % des cas dans la sphère familiale, dans 24 % des cas dans des lieux publics ou festifs, dans 8 % des cas dans un réseau amical et pour 3 % des cas dans des lieux sélectifs (lieux de travail ou d'études, associations, clubs, Internet, agences, annonces, lieux de culte). À titre de comparaison, les couples DI/immigrés qui se sont rencontrés en France mentionnent le cadre familial dans 41 % des cas, et 35 % de ces couples se sont rencontrés dans un lieu public ou festif, 16 % dans un réseau amical et 8 % dans un lieu sélectif. La sphère familiale, qui est un des lieux de rencontre fréquents chez les descendants d'immigrés en comparaison à la population majoritaire, joue un rôle encore plus prépondérant dans le cas des unions endogames transnationales. Les réseaux familiaux tiennent une place essentielle : ils peuvent initier une relation ou servir d'intermédiaires, comme le confirment d'autres études sur les familles transnationales (Bailey et Boyle 2004 ; Charsley et Shaw 2006 ; Timmerman 2006).

Les caractéristiques sociales et culturelles des couples transnationaux

Avant de poursuivre l'analyse sociologique selon les options conjugales, attardons-nous sur les caractéristiques sociodémographiques de ces différentes options (voir le tableau 2). En ce qui concerne la répartition par âge, les options DI/immigrés et DI/DI concernent des descendants d'immigrés relativement plus jeunes, alors que les descendants d'immigrés en couples mixtes avec un conjoint du groupe témoin (dans la suite du texte couples mixtes DI/témoin) sont plus âgés. La part des femmes descendantes d'immigrés est plus élevée pour l'option DI/immigrés et nettement moins élevée pour l'option DI/témoin. En revanche, si l'on considère le pays de rencontre, il s'avère que les femmes rencontrent leur conjoint immigré dans une moindre proportion au pays d'origine par rapport aux hommes. Ce résultat confirme que les femmes descendantes d'immigrés sont moins concernées par les unions arrangées au pays d'origine. Elles choisissent leur conjoint plus souvent en France qu'au pays d'origine, mais ont tendance à choisir ce dernier à l'intérieur de leur groupe culturel de référence, qu'il soit descendant d'immigrés ou immigré.

TABLEAU 2

Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés en fonction des options conjugales

	Couples DI/ immigrés	Couples DI/immigrés – rencontre à l'étranger	Couples DI/DI	Couples DI/ Témoin	Couples Témoin/Témoin
Âge moyen des conjoints	34	34	33	36	38
Part des femmes	58	48	53	40	52
Origine de l'enquêté*					
algérienne	39	37	53	56	
marocaine	26	24	31	26	
tunisienne	12	11	6	11	
sahélienne	3	2	1	3	
turque	19	24	9	4	
Part des DI – immigrés avant 11 ans	41	41	28	35	
Part des diplômés de l'enseignement supérieur	13	13	30	27	32
Part des Actifs occupés	63	63	73	75	90

Source : Enquête *Trajectoires et origines*, INED/INSEE 2008, données retravaillées par B. Collet, M. Goutagny et E. Santelli. Champ de l'étude et précisions relatives aux pourcentages, cf. tabl. 1.

* sur 100 % en colonne par type de couple.

La part des enquêtés ayant un diplôme supérieur au baccalauréat est particulièrement faible dans l'option DI/immigrés, alors que dans les autres options, elle est équivalente à celle des couples entre deux conjoints du groupe témoin (dans la suite du texte : « couples témoin/témoin »). La part des actifs occupés est également particulièrement faible dans l'option DI/immigrés, mais on doit noter qu'elle est aussi relativement plus faible dans les deux autres options par rapport aux couples témoin/témoin. Nous savons par ailleurs que les couples DI/immigrés sont plus souvent composés d'un conjoint actif et un conjoint inactif que tous les autres types de couples. Indéniablement, les conditions d'emploi en France et la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise à l'étranger expliquent les difficultés d'accès au monde du travail pour ces conjoints. Nous avons ici un premier indice sur la condition sociale des couples endogames transnationaux.

Si nous poursuivons l'analyse en regardant d'autres indicateurs sociaux et culturels, nous devons nous rendre à l'évidence que les couples endogames transnationaux se distinguent considérablement de tous les autres types de couples. Sans reproduire ici les données statistiques de manière détaillée – analyses que nous avons déjà proposées (Collet et Santelli 2012b) –, il appert que les couples transnationaux qui se sont rencontrés dans le pays des parents du descendant d'immigrés recourent de manière massive au mariage avant ou en même temps que la cohabitation (91 %). Ce phénomène est très probablement lié au fait qu'il s'agit de couples franco-étrangers qui, de fait, sont tributaires de la législation sur l'entrée et le séjour en France. Toutefois, notons que les couples composés de deux descendants d'immigrés sont également très nombreux à accorder de la valeur à l'institution du mariage (83 %) alors qu'aucune contrainte juridique ne pèse sur eux ; les descendants d'immigrés en couples mixtes DI/témoin, eux, ne sont que 14 % à se marier avant de cohabiter, 34 % cohabitent avant le mariage et 52 % cohabitent sans mariage. Les couples endogames, plus conformes aux attentes familiales, sont aussi plus enclins à respecter les rituels de la mise en couple.

Nous pouvons également constater que ces couples réunissent pour trois quarts d'entre eux deux conjoints faiblement diplômés (76 %)¹⁷. Ils ne sont que 6 % à présenter une homogamie supérieure et 18 % à être hétérogames. Les couples entre deux descendants d'immigrés ou entre un descendant d'immigrés et un conjoint du groupe témoin ne sont respectivement que 60 % et 56 % à montrer une homogamie inférieure. Par ailleurs, le lieu de résidence de ces couples semble confirmer leur spécificité sociale. Parmi les couples endogames transnationaux, 36 % déclarent une adresse en zone urbaine sensible (ZUS), contre 21 % des couples DI/DI et 11 % des couples mixtes DI/témoin. Notons au passage

que les couples témoin/témoin ne sont que 2 % à déclarer une adresse en ZUS.

Quant à l'importance accordée à la religion, sans surprise, les descendants d'immigrés qui ont fait le choix de l'endogamie transnationale déclarent à 69 % que la religion a été importante dans leur éducation et qu'elle est toujours importante aujourd'hui. En cela, ils ne se distinguent guère des couples DI/DI. Les descendants d'immigrés en couples mixtes avec un conjoint du groupe témoin, en revanche, expriment une moindre implication religieuse. Tout en étant 46 % à affirmer que la religion était importante dans leur éducation et qu'elle l'est toujours aujourd'hui, ils sont également 22 % à déclarer que la religion a été importante dans leur éducation, mais qu'elle ne l'est plus. Les couples transnationaux ne sont que 6 % à s'exprimer dans ce sens, et les couples DI/DI, 7 %.

L'analyse des caractéristiques sociodémographiques et religieuses rendue possible grâce aux données de l'enquête TeO montre bien que ces couples partagent une spécificité : ils se situent plus souvent au bas de l'échelle sociale et sont globalement plus impliqués dans la religion musulmane comparativement aux autres options conjugales. Mais c'est surtout leur particularité sociale qui est frappante ; elle nous incite à penser que le choix conjugal endogame avec un conjoint immigré du pays d'origine des parents, que ce soit l'homme ou la femme, est corrélé à leur situation sociale et peut-être à un processus d'exclusion dans la société française.

L'enquête qualitative corrobore cette impression. Elle nous a en plus permis de distinguer des motivations et des caractéristiques plus précises.

Le choix de l'endogamie transnationale : des liens familiaux forts et une conception plutôt statutaire du couple

L'enquête qualitative menée en 2007 auprès d'une centaine de descendants d'immigrés d'origine maghrébine, turque et sahélienne nous permet d'affiner les résultats statistiques par l'analyse du discours des interviewés¹⁸. Elle permet de comprendre plus précisément les motivations à souscrire à une option conjugale plutôt qu'à une autre. De plus, elle montre que les circonstances de rencontres du futur conjoint relèvent de conceptions différentes quant aux modes de relations entre conjoints. Pour les descendants d'immigrés en couple avec un conjoint originaire du pays d'origine des parents, il convient de les distinguer en fonction du lieu de rencontre et de s'intéresser au mariage arrangé.

La rencontre du conjoint immigré en France

Les descendants d'immigrés qui rencontrent leur conjoint immigré en France – et parmi eux, surtout les femmes – se mettent en couple sur le même mode que les couples réunissant deux descendants d'immigrés. Nous voulons dire par là que, comme eux, ils accordent beaucoup d'importance à ce que le conjoint soit de même origine ethnoculturelle, même s'ils ne respectent pas nécessairement les règles d'un mariage traditionnel, c'est-à-dire endogame au sein de la lignée. Ils procèdent selon ce que nous avons appelé « l'endogamie élective » (Santelli et Collet 2011 : 344-345), qui consiste à rencontrer le conjoint librement et à vivre la relation à l'insu des parents, le temps de conforter le projet conjugal, avant d'entrer dans une forme plus traditionnelle d'établissement du lien conjugal, impliquant par exemple : la demande de la main au père de la future épouse, les fiançailles et/ou le mariage religieux, une grande fête de mariage, quelquefois dans les deux pays (Collet et Santelli 2012a).

L'enquête a aussi révélé quelques rares cas de mariages arrangés avec des immigrés présents en France. Dans ces cas-là, il s'agit de femmes qui ont été mariées avec un parent éloigné ou une relation amicale du père, au titre des liens qui les unissent. C'est donc moins une absence de liens au/avec le pays d'origine qu'une configuration spécifique en France incitant le père à « faire affaire » avec un de ses proches.

La rencontre dans le pays d'origine des parents du descendant d'immigrés

Quand la rencontre a eu lieu dans le pays d'origine des parents du descendant d'immigrés, plusieurs scénarios sont possibles. Comme nous l'avons vu dans la première partie de cet article, les rencontres se passent majoritairement dans la famille. Si, dans quelques cas, cette dernière est délibérément initiatrice de ce qui est nommé un mariage arrangé, elle est le plus souvent un intermédiaire décisif dont le rôle se décline de multiples façons : de l'organisation de festivités pour donner la possibilité aux jeunes gens de se rencontrer à l'incitation à faire la connaissance de telle personne, en passant par l'encouragement à privilégier tel conjoint en vue de maintenir de cette manière des liens étroits avec la famille restée au pays d'origine¹⁹. Cette propension à favoriser l'établissement des liens matrimoniaux au sein de la famille a d'autant plus de chance d'aboutir que les descendants d'immigrés sont enclins à vouloir rencontrer quelqu'un dans le pays d'origine. Cela correspond à un projet de vie, plus orienté sur les valeurs culturelles du pays d'origine et renforcé par la croyance que le conjoint qui en est issu est plus apte à répondre à leurs attentes conjugales

et familiales. Les liens transnationaux entretenus depuis l'enfance y contribuent, de même que le fait de souscrire à l'idée que l'établissement du lien conjugal est (aussi) du ressort de la famille élargie. Si les mariages arrangés par les parents existent toujours, on peut toutefois en observer une réinterprétation contemporaine. On assiste en fait à un continuum, ces mariages constituant un des pôles, tandis qu'à l'autre bout se trouvent des individus à qui, à l'occasion de diverses festivités, on a présenté des personnes dans la perspective que l'une d'elles puisse convenir pour se marier.

C'est pourquoi il est parfois difficile de faire la part des choses entre ce type de rencontre et celui évoqué par les couples déclarant s'être rencontrés de manière fortuite au pays d'origine, sans stratégie explicite de vouloir rencontrer un conjoint du pays d'origine. De fait, les rencontres peuvent se faire plus facilement durant une période de vacances. Loin de chez soi, la surveillance parentale et par les pairs se fait plus discrète. Et dans une ambiance plus festive, dédiée en partie aux visites familiales, les sorties et diverses promenades constituent autant d'occasions de rencontres. Ces rencontres fortuites peuvent se transformer en relation suivie et en projet de mariage si la personne rencontrée a la possibilité de venir en France, ou fait les démarches administratives pour venir en France après un mariage célébré au pays d'origine²⁰.

Je l'ai rencontrée au bled, j'étais sorti avec un pote qui m'avait emmené à la plage; lui. il avait rendez-vous avec sa fiancée et elle [sa future femme] c'était une petite cousine à sa fiancée [...] on s'est connu tranquillement au bord de la plage, c'était une belle rencontre, c'est romantique, ce sera joli à raconter à nos enfants. [Après avoir passé les deux mois ensemble, ils ont été séparés un an, le temps qu'elle obtienne son baccalauréat et se rende en France poursuivre ses études.] (Hichem, H, 22 ans, DI de parents d'origine tunisienne, étudiant).

Quand les mariages au pays d'origine sont arrangés dans le cadre familial, ce sont surtout les différences entre l'expérience des femmes et des hommes qui méritent d'être soulignées. Les jeunes femmes qui, en France, acceptent ce type de mariage arrangé ont généralement reçu une éducation fortement genrée, très centrée sur la sphère domestique et la soumission au père. Elles ont connu une socialisation familiale qui semble favoriser le développement d'une attitude que l'on pourrait qualifier de fataliste à l'égard du mariage – vu comme une étape incontournable, le bien-fondé de se marier n'est pas remis en question. Cette éducation les prédispose à accepter de ne pas choisir par elles-mêmes, et par conséquent à attendre qu'on leur propose des prétendants, ou alors de ne consentir qu'à une relation sérieuse, c'est-à-dire devant aboutir à un

mariage. Lorsque la décision de procéder au mariage n'est pas prise hâtivement, elles peuvent refuser les propositions qui leur sont faites. Elles savent néanmoins que le prochain viendra et qu'elles n'auront pas la possibilité de choisir par elles-mêmes ; pour cette raison, mieux vaut accepter si le prétendant présente quelques atouts, car le suivant ne sera peut-être pas mieux²¹.

Parfois, les jeunes femmes sont comme « prises au piège » : elles pensent pouvoir fréquenter un potentiel futur conjoint et se laisser le temps de réfléchir, alors que pour les parents, laisser sortir les jeunes adultes ensemble signifie que ceux-ci acceptent de s'engager dans la relation maritale.

Pour moi, c'étaient des vacances normales, mais pour eux, c'était la discussion sur mon futur mariage... [...] Un jour les parents de mon mari sont venus à la maison, ils étaient assez ouverts, ma belle-mère était institutrice, elle était bien habillée. Moi, je ne pouvais jamais m'habiller comme elle [elle n'en avait pas le droit], j'étais sous l'emprise de mes parents. Je me disais : si je peux changer de vie, pourquoi pas ? Mais je n'avais pas encore vu mon futur mari. [...] [Elle accepte donc de faire sa connaissance. Ils sortent en ville pour se promener et ils échangent quelques idées.] Pour moi, c'était une simple aventure, je n'avais rien à perdre, je n'ai pas pensé que j'allais me marier, je me disais : « au pire, je vais me fiancer ». Pendant un an, on s'écrit, on se téléphone. Moi, je ne me rendais pas compte que le mariage s'imposait... Quand j'ai dit non à ma mère, que je voulais attendre encore, tout s'est écroulé : comment j'ai pu dire non à un mariage proposé par mes parents. [Après l'intervention de ses frères et sœurs et sans avoir de sentiments pour son futur mari, elle finit par accepter que le mariage soit célébré.] (Ayda, F, 28 ans, DI de parents d'origine turque, Bac)

Pour les hommes descendants d'immigrés se mariant avec une femme du pays d'origine de leurs parents, la situation se présente autrement. Ayant disposé d'une plus grande liberté durant leur jeunesse, ils semblent revenir au modèle hérité, après avoir expérimenté des relations affectives et sexuelles avec d'autres femmes. En procédant ainsi, ils marquent leur préférence pour des rapports de genre conformes à une conception statutaire qui leur accorde le rôle de chef de famille de manière explicite. Ils adhèrent à ce modèle asymétrique par conviction, préférant un entre-soi communautaire, censé assurer un « équilibre » conjugal (qu'ils présentent comme étant à leur avantage). Ils peuvent être amenés à confier à leurs parents, en l'occurrence à leur mère, la responsabilité de leur choisir une « bonne épouse ». Ils ont toutefois la possibilité de refuser le choix proposé, en attendant une nouvelle proposition.

On était un groupe d'amis et on se disait tous ça : c'est au pays [qu'on va chercher une femme], au moins, là-bas, elles sont sérieuses, elles ont une éducation africaine, elles savent s'occuper d'un foyer, d'un mari [...] elles ont cette culture-là déjà et on ne va pas se fatiguer [...] on avait un peu ce rêve-là de fille soumise, dans le sens d'une fille qui s'occupe d'un foyer, qui te prépare à manger. C'est quand même rare, parce qu'il faut se dire la vérité, en France, il y a des femmes qui ne savent pas toutes ces choses-là [...] Moi, dès le départ, j'en avais parlé à ma mère, de mon projet de me marier avec une fille bien. Elle m'a dit : « Écoute, je vais à Dakar » et l'occasion s'est présentée [...] C'était un rêve de me marier avec une fille qui vient d'Afrique. (Babacar, H, 32 ans, DI de parents d'origine sénégalaise, Bac +4).

D'autres hommes, par contre, ne parviennent pas à s'opposer aux projets matrimoniaux de leurs parents. Sofiane, 31 ans, d'origine algérienne, explique qu'il a volontairement retardé sa stabilisation professionnelle, préférant enchaîner les contrats intérimaires pour pouvoir contrer les projets de mariage de sa mère. Il a entretenu successivement deux relations sérieuses de longue durée, une avec une fille d'origine vietnamienne convertie à l'islam et une autre avec une fille d'origine marocaine. Ses parents s'opposaient catégoriquement à l'officialisation de ces relations ; pour sa mère, c'était au point d'en tomber malade. Au lieu de rompre avec sa famille, Sofiane a fini par accepter la proposition de sa mère et s'est marié avec sa cousine maternelle.

Le mariage arrangé est également privilégié par les jeunes hommes qui se trouvent marginalisés sur le marché matrimonial en France en raison de leur situation sociale actuelle (sans travail stable) ou d'un passé carcéral (Hamel 2002 ; Santelli 2007). Ne parvenant pas à rencontrer une femme, ils se résignent à accepter la proposition qui leur est faite « de les marier là-bas » : après des échecs sentimentaux, des demandes en mariage avortées en France, ils acceptent l'idée d'un mariage arrangé. S'orienter vers le réseau familial pour « trouver une femme » présente aussi l'avantage de ne pas essuyer de refus. Les mères mobilisent alors le réseau pour repérer une fiancée censée convenir à leur fils. De plus, prospecter au pays d'origine a l'avantage de maintenir une certaine opacité sur la situation de ces hommes en France. Du côté des femmes, la perspective d'émigrer peut être suffisamment incitatrice pour « fermer les yeux » et refuser d'imaginer le sort qui pourrait leur être réservé une fois en France. Par exemple, certaines ont été exploitées par leur belle-famille au niveau domestique. Pour les jeunes femmes qui émigrent, l'absence de perspective professionnelle dans leur pays d'origine et le poids des relations familiales peuvent les inciter à vouloir migrer : elles espèrent alors que le mariage transnational leur donnera la possibilité de poursuivre des études, d'avoir une vie active, de vivre plus librement.

On s'est retrouvé en tête en tête [...] [Ils disposaient de quelques dizaines de minutes pour faire connaissance.] J'ai lancé la conversation pour voir si elle avait de la gamberge [...] et j'ai mis les points sur les i, je lui ai dit comment je suis, mes défauts, mes qualités, que j'aime bien sortir, que je vois les copains... il y en a qui disent rien et quand la fille arrive, elle s'aperçoit qu'il sort, boit avec les copains, etc. Moi, j'ai tout dit, c'était à prendre ou à laisser, elle m'a dit « OK, ça me va » [...] Elle pourra poursuivre ses études en France, travailler si elle veut, c'est elle qui décide (Saber, H, 29 ans, DI de parents d'origine tunisienne, Brevet d'études professionnelles inférieur au baccalauréat).

Le choix endogame transnational exprime une forte proximité avec le modèle conjugal hérité des parents: si une part de choix personnel peut intervenir, au final prime l'idée que les parents sont les mieux placés pour conseiller sur celui/celle qui constituera « le bon conjoint ». Cette conception va de pair, d'une part, avec l'idée d'une préférence pour l'entre-soi communautaire et, d'autre part, avec la conception statutaire des relations conjugales (Collet et Santelli 2012a). Respecter le rôle attendu en ce qui concerne l'alliance, c'est aussi s'inscrire dans un modèle conjugal respectueux des appartenances sexuées: la femme gère les tâches domestiques et éducatives et elle n'a généralement pas d'activités salariées; seul l'homme est pourvoyeur des revenus. Cette séparation des sphères et des tâches a des conséquences plus larges en matière de subordination de la femme à l'homme: l'inégalité du statut entre l'homme et la femme est renforcée par des attributs sociaux – pas de diplôme ou un moindre niveau d'études, absence de revenus propres. En revanche, quand le descendant d'immigrés est une femme, elle est généralement plus diplômée que son conjoint immigré et habituée à être active: la négociation autour des rôles peut alors être ardue, et la place de chacun, difficile à trouver dans le groupe familial présent en France²². Par ailleurs, les faibles ressources monétaires de ces couples expliquent aussi la localisation dans des quartiers à plus forte concentration de populations immigrées. L'entre-soi sur fond de conditions sociales semblables contribue à légitimer aussi le maintien de certaines références culturelles.

Conclusion

L'analyse statistique a clairement montré que les descendants d'immigrés en couple avec des immigrés rencontrés au pays d'origine des parents se distinguent socialement: ils connaissent une situation socioéconomique et résidentielle moins favorable que les descendants d'immigrés qui rencontrent leur conjoint en France. Ils le rencontrent aussi plus souvent par le biais de leur famille. Par contre, quant à l'importance accordée à la

religion ou à l'institution du mariage, ils sont proches des couples entre deux descendants d'immigrés.

L'analyse qualitative a permis d'affiner les résultats statistiques. Elle fait ressortir que la mise en œuvre de la relation conjugale avec un conjoint immigré repose sur une asymétrie forte entre les hommes et les femmes, révélatrice de ce qui se passera ensuite dans la relation conjugale. Les hommes disposent d'une marge de manœuvre plus grande que les femmes, mais ils ne sont pas entièrement libres dans leurs choix compte tenu de leur position sur le marché de l'emploi et, pour certains, de leur passé. Les femmes, en revanche, ont tendance à consentir à la proposition d'un mariage arrangé. Leur socialisation familiale les a préparées à accepter la décision de leurs parents de même que les rapports sociaux de sexe qui en découlent avec fatalité, même si certaines arrivent à en tirer avantage.

Cette conception conjugale est aussi le signe d'une moindre capacité à imposer des choix qui vont à l'encontre du groupe d'appartenance. On peut se demander dans quelle mesure les préférences culturelles exprimées ne sont pas la conséquence des situations sociales expérimentées. D'autres études empiriques, menées dans des quartiers particulièrement défavorisés, montrent que les choix culturels minoritaires religieux et conjugaux endogames se développent sur un terreau d'exclusion sociale (Kepel *et al.* 2012 ; Lapeyronnie 2007). Ces options culturelles constitueraient une forme de contre-culture. Elle apparaîtrait en réaction à une frustration ressentie par rapport au sentiment d'échec de ne pas participer économiquement et socialement de manière équitable. Le repli sur soi démontre ici l'absence de choix en matière d'expériences et de ressources personnelles pour les plus démunis des descendants d'immigrés.

Que ce soit en raison d'une plus grande dépendance économique ou affective (les deux se combinant parfois), cette option conjugale atteste aussi de la préférence pour un entre-soi communautaire, assurant une certaine continuité générationnelle et maintenant une conception statutaire des rôles de chacun. L'union endogame transnationale est également une manière de perpétuer les liens avec le pays et la culture d'origine et, ce faisant, de les renouveler. Ce choix, au même titre que les autres pratiques transnationales, permet d'observer une reconfiguration des places : ici et là-bas, les individus font valoir d'autres positions sociales. Certains en font les frais, notamment les femmes lorsqu'elles sont mariées contre leur gré ; d'autres en tirent parti, lorsque l'alliance permet de concrétiser un projet de vie entre ici et là-bas.

Notes

1. Les couples transnationaux ne sont pas une nouveauté. Au début des migrations de main-d'œuvre vers la France et les pays européens plus généralement, ces couples unissaient des hommes migrants, travailleurs pauvres, à des épouses avec enfants restées au pays (Sayad 1977). Les allers-retours devenant progressivement plus difficiles ont conduit au regroupement familial dans les pays d'immigration. Aujourd'hui, des couples déjà formés au pays d'origine sont séparés pour des raisons politiques ou économiques – l'un a trouvé du travail ou l'asile en émigrant, l'autre non –, d'autres couples se forment lors des retours pour vacances ou par correspondance avec des personnes restées au pays d'origine. Des familles dans les pays d'origine et les pays d'immigration ont développé des stratégies matrimoniales transnationales (Beck et Beck-Gernsheim 2011).
2. Du message oral, transitant par les migrants (Sayad 1985) aux modes d'interaction numérique (Nedelcu 2010), les migrants ont toujours maintenu des liens. Toutefois, la diffusion des nouvelles technologies a contribué à modifier les modalités de ces échanges au sein des familles transnationales, pouvant de la sorte transformer ces relations.
3. Autant que les études sur les relations familiales transnationales sont devenues plus nombreuses, le thème de l'établissement du lien conjugal, notamment par les descendants d'immigrés, n'est pas encore très présent. Quelques études mentionnent leur existence (Ballard 2008; Levitt 2009), mais la signification de ces options conjugales par rapport à des choix dans les pays de résidence n'a pas été abordée.
4. Leurs parents ayant émigré de ces pays représentent aujourd'hui près de 4 immigrés sur 10 en France. Lors du recensement de la population de 2010, sur les 5,5 millions d'immigrés, 1,6 million sont originaires du Maghreb, 155 000 des trois pays Mauritanie, Sénégal ou Mali, et 245 000 de Turquie.
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=immigrespaysnais
5. L'endogamie, dans le sens anthropologique du terme, consiste à établir une union entre membres d'un même clan, telle qu'elle a été étudiée par les anthropologues à la suite des travaux de Claude Lévi-Strauss (Barry, 2000), elle est alors appelée lignagère. Aujourd'hui, cette pratique se perpétue dans les pays d'origine et les pays d'immigration sous une forme plus ou moins fortement réinterprétée, concernant des unions entre personnes originaires d'un même village, d'une même région ou d'un même groupe ethnoculturel (Collet et Santelli 2012a).
6. Cette enquête a été réalisée en 2007 auprès d'une centaine de descendants d'immigrés. Elle a été financée par la Direction de la population et des migrations (DPM) du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement dans le cadre de son programme d'études 2006 à la suite d'un appel d'offres.
7. Leurs parents ont émigré en France majoritairement à partir des années 1960, dans le cadre d'une migration économique. Ces derniers se différencient à la fois des émigrés algériens des années 1980-90 et des étudiants des pays maghrébins ou sahéliens, venus poursuivre leurs études en France et dont une partie s'y est installée. Les enfants de ces derniers sont en moyenne encore trop jeunes pour former un couple au moment de l'enquête.
8. Pour une explication plus précise des choix définitionnels: Collet et Santelli 2012b.
9. Réalisée auprès d'environ 22 000 personnes, cette enquête vise à décrire et analyser les conditions de vie et les trajectoires sociales des individus en fonction de leurs origines sociales et de leur lien à la migration vers la France métropolitaine. Pour les descendants d'un immigré ou d'un parent né dans un DOM, le champ repré-

sentatif de l'enquête est limité aux individus nés après 1958, soit les individus âgés de 18 à 50 ans au moment de l'enquête. Elle sera à présent dénommée l'enquête TeO.

10. La précédente enquête sur les immigrés et leurs enfants, *Mobilités géographiques et insertion sociale* (MGIS), comportait des limites de taille concernant l'échantillon des descendants d'immigrés. D'autres enquêtes plus récentes ne fournissent pas assez d'informations sur les caractéristiques du conjoint.
11. Les pays de l'Afrique sahélienne sont la Gambie, le Sénégal, le Mali, la Mauritanie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad. Plus de neuf sur dix descendants d'immigrés ont des parents originaires du Sénégal, du Mali ou de Mauritanie. Leurs effectifs par nationalité étant faibles, ils ont été regroupés.
12. L'échantillon s'élève à un effectif observé de 13 055 individus parmi l'ensemble des personnes ayant participé à l'enquête, âgées de 18 à 50 ans (18 864). Les immigrés arrivés après l'âge de 10 ans et les individus du groupe majoritaire autres que les Français sans ascendance migratoire, tels que les descendants de rapatriés, d'expatriés ou de Français nés à l'étranger et quelques autres catégories (très faibles effectifs), n'en font donc pas partie. Les descendants de deux parents immigrés représentent 11 % de cet échantillon, dont 5 % correspondent aux descendants d'immigrés (DI) étudiés. Le taux des descendants de couples mixtes s'élève à 7 %. La population témoin, qui comporte des personnes sans ascendance migratoire, représente la grande majorité, à savoir 82 %. Les effectifs ont été pondérés par rapport au recensement de la population française.
13. Ces couples correspondent pour 87 % des DI étudiés à une première union, tandis que c'est le cas pour 78 % du groupe témoin.
14. Par même aire géographique, nous entendons que le conjoint immigré peut être originaire d'un autre des trois pays du Maghreb ou d'un autre pays de l'Afrique sahélienne que celui de son conjoint. Très peu de couples sont dans ce cas.
15. Les études sur les populations immigrées turques dans différents pays en Europe ont clairement montré qu'elles développent des stratégies transnationales et qu'elles ont gardé un marché matrimonial au pays d'origine. Outre les motivations socioéconomiques des conjoints migrants et les obstacles législatifs d'immigrer autrement, ces stratégies traduisent aussi la volonté de maintenir une cohérence culturelle. Les études multi-situées sont particulièrement instructives à ce sujet (voir Timmerman 2006).
16. C'est le cas pour 92 % pour les couples DI/immigrés algériens et 99 % pour les couples DI/immigrés turcs. À peine plus de 6 % des couples DI/immigrés algériens ont rencontré leur conjoint algérien dans un des deux autres pays du Maghreb.
17. Cette situation est qualifiée d'homogamie inférieure. Quand les deux conjoints ont un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, nous parlons d'homogamie supérieure.
18. Ces discours ont été recueillis au cours d'entretiens biographiques auprès de 58 femmes et 35 hommes, âgés de 20 à 40 ans et résidant en région parisienne et dans l'agglomération lyonnaise. Pour plus de précisions, voir Collet et Santelli 2012a : 63-65.
19. Le travail de M. El Miri (2012) montre comment, du côté du pays d'origine aussi, on observe une volonté manifeste pour que les enfants s'engagent dans une union endogame transnationale. Les échanges matrimoniaux transnationaux représentent une façon d'assurer le maintien des positions sociales des familles.
20. On peut aussi penser que certains descendants d'immigrés partent s'installer dans le pays d'origine de leurs parents pour y rejoindre leur époux ou leur épouse, mais par définition, ils ne font pas partie de l'enquête.

21. Tout en reconnaissant la moindre marge de manœuvre des jeunes femmes quant au choix du futur conjoint, certains auteurs soulignent à juste titre que les femmes développent des attitudes qu'on peut qualifier par le proverbe « faire de nécessité vertu ». Ayant une fine connaissance de leur place dans les rapports de genre, elles relèvent des avantages certains : vivre en couple éloigné des regards et de la pression de la belle-famille (belle-mère) et changer les rapports conjugaux du fait qu'elles connaissent mieux la société d'immigration (langue, démarches administratives, marché de l'emploi) que leurs maris qui arrivent du pays d'origine (Autant 1995 ; Beck et Beck-Gernsheim 2011).
22. Voir à ce sujet les travaux de Katharine Charsley, notamment Charsley 2009 et Charsley et Shaw 2006.

Bibliographie

- Autant, C., 1995. « La tradition au service des transitions. Les mariages des jeunes Turcs dans l'immigration », *Migrants Formation*, n° 101, p. 168-179.
- Bailey, A. J. et P. Boyle (dir.), 2004. « Special Issue: Family Migration and the New Europe », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30, n° 2, p. 229-413.
- Ballard, R., 2008, « Inside and Outside: Contrasting Perspectives on the Dynamics of Kinship and Marriage in Contemporary South Asian Transnational Networks », in R. Grillo (dir.), *The Family in Question. Immigrant and Ethnic Minorities in Multicultural Europe*. Amsterdam, Amsterdam University Press.
- Barry, Laurent S., « Argument », *L'Homme*, 2000, n° 154-155, p. 9-20.
- Beauchemin, C., C. Hamel et P. Simon, 2010. *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats*. INED-INSEE, Document de travail n° 168.
- Beck, U. et E. Beck-Gernsheim, 2011. *Fernliebe. Lebensformen im globalen Zeitalter* (L'amour au loin. Formes de vie aux temps de la mondialisation). Berlin, Suhrkamp Taschenbuch.
- Brettell, C. et J. F. Hollifield (dir.), 2000. *Migration Theory. Talking across Disciplines*. New York, Routledge.
- Charsley, K., 2008. « Vulnerable Brides and Transnational Ghar Damads: Gender, Risk and "Adjustment" among Pakistani Marriage Migrants to Britain », in R. Palriwala et P. Uberoi (dir.), *Marriage, Migration and Gender*. New Delhi, Sage, p. 261-285.
- Charsley, K. et A. Shaw, 2006. « South Asian Transnational Marriages in Comparative Perspective », *Global Networks*, vol. 6, n° 4, p. 331-344.
- Collet, B. et E. Santelli, 2012a. *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*. Paris, Presses universitaires de France.
- Collet, B. et E. Santelli, 2012b. « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête *Trajectoires et origines* », *Enfances, familles et générations*, n° 17, automne 2012, p. 75-97.
- Collet, B. et E. Santelli, 2012c. « Les couples mixtes franco-algériens en France. D'une génération à l'autre », *Hommes & Migrations*, n° 1295, p. 54-64.
- El Miri, M., 2012. « La fabrique des migrants. Autorégulation et sélection des postulants à la migration au Maroc », in A. Mendes, R. Tchobanian et A. Vion (dir.), *Travail, compétences et mondialisation : les dynamiques sociétales en question*. Paris, Armand Colin.

- Hamel, C., 2002. « La “masculinité” dans le contexte de la “galère” : le cas de garçons français maghrébins face aux risques d’infection par le VIH », *Sida, immigration et inégalités. Nouvelles réalités, nouveaux enjeux*. Paris, Éditions de l’Agence nationale de recherche sur le sida, coll. « Sciences sociales et sida », p. 85-98.
- Kepel, G., 2012. *Les banlieues de la République: Société, politique et religion à Clichy-sous-Bois et Montfermeil*. Paris, Gallimard.
- Lapeyronnie, D., 2008. *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd’hui*. Paris, Robert Laffont.
- Levitt, P., 2009. « Routes and Roots: Understanding the Lives of the Second Generation Transnationally », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 35, n° 7, p. 1225-1242.
- Levitt, P. et N. Glick Schiller, 2004. « Conceptualizing Simultaneity: A Transnational Social Field Perspective on Society », *International Migration Review*, vol. 38, n° 3, p. 1002-1039.
- Levitt, P. et M. Waters (dir.), 2002. *The Changing Face of Home: the Transnational Lives of the Second Generation*. New York, Russell Sage Publication.
- Le Gall, J., 2005. « Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles perspectives », *Diversité urbaine*, vol. 5, n° 1, p. 29-42.
- Nedelcu, M., 2010. « (Re)penser le transnationalisme et l’intégration à l’ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l’étude des migrations internationales », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 2, p. 33-55.
- Razy, E. et V. Baby-Collin, 2011. « La famille transnationale dans tous ses états », *Autrepart*, vol. 1, n° 57-58, p. 7-22.
- REMI (*Revue européenne des migrations internationales*), 2008. Dossier : Pratiques transnationales – mobilités et territorialités, vol. 24, n° 2.
- REMI (*Revue européenne des migrations internationales*), 2012. Dossier : Migrations, transnationalisme et diaspora : théorie et études de cas, vol. 28, n° 1.
- Santelli, E., 2007. *Grandir en banlieue. Parcours et devenir de jeunes Français d’origine maghrébine*. Paris, CIEMI.
- Santelli, E. et B. Collet, 2011. « De l’endogamie à l’homogamie socio-ethnique. Réinterprétations normatives et réalités conjugales des descendants d’immigrés d’origine maghrébine, turque et africains sahéliens », *Sociologie et sociétés*, vol. 43, n° 2, p. 329-354.
- Sayad, A., 1985. « Du message oral au message sur cassette, la communication avec l’absent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 59, p. 61-73.
- Sayad, A., 1977. « Les trois âges de l’émigration algérienne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 15, n° 15, p. 59-79.
- Timmerman, C., 2006. « Gender Dynamics in the Context of Turkish Marriage Migration: The Case of Belgium », *Journal of Turkish Studies*, p. 125-143.
- Waldinger, R., 2006. « “Transnationalisme” des immigrants et présence du passé », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n° 21, p. 23-41.